

Participants : Gaëlle Paulin – Sophie Marcucci
Gilles Denecker – Didier Robert – Laurent Mercier – Jean-Marc Lefebvre – Charles-Henri
Le Billan – Jérémie Llull

Prochaine Réunion le :
11-10-2022

Objet – Sujet Traité

Responsable

Délai

La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 8 participants, selon l'ordre du jour suivant :

- Communications Diverses
- Relations avec la Municipalité
- Animations Diverses
- Questions diverses

Pratiques Cyclistes constatées

Constat est fait que les usagers qu'ils soient en voiture, à vélo ou piétons respectent de moins en moins le Code de la Route

Pour les cyclistes, c'est totalement improductif car c'est la catégorie qui est regardée de plus près et dès qu'il est constaté le moindre manquement les critiques, parfois tout à fait justifiées, tombent avec pour but délégitimer – voire interdire – les déplacements à vélo !

Contactez les Quartiers pour organiser :
Des séances d'information sur la Circulation Urbaine
Des sorties On Y Va À Vélo spécifiques
En Annexe : Un petit fascicule sur les bonnes pratiques à appliquer sans modération

Dans tous les cas sont abordés l'usage de chaque mode de déplacement (Véhicules Motorisés, Vélo - Trotinettes, Piétons) et les règles à appliquer de manière à apprendre les pratiques les plus respectueuses et conviviales pour « PARTAGER LA RUE »

Relations avec la Municipalité

Travaux effectués
Abaissement du trottoir place Molière

Il n'y aura pas de "Trajectoire Chevron" de la place du 14 juillet à la place Molière les cyclistes pouvant le prendre pour une « priorité » alors qu'une trajectoire n'est qu'une l'indication pour les automobilistes d'une position « légitime » des cyclistes sur la chaussée.

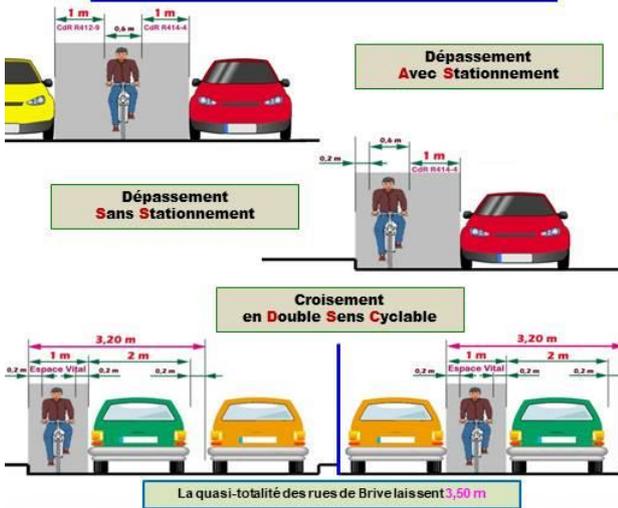
Un (petit) panneau "céder le passage cycliste" autorisant le tout droit et tourne à droite, a été implanté au feu sur la piste cyclable avenue Cardinal Dubois et Maréchal Bugeaud de même qu'un panneau "Cyclistes" à l'attention des automobilistes, tout ceci pour prévenir des accidents du type "Angle Mort"
Les membres de BVC ont travaillé sur tous les carrefours à feux et un récapitulatif va être adressé aux ST qui tiendront compte de ce document pour réaliser à toute occasion favorable, les "céder le passage cycliste" préconisés et aussi les SAS.

Un extrait du document SAS & CLPC est reposé en Annexe.

<p>Sortie des Bouriottes fermée Il s'agit d'une situation provisoire durant les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension.</p> <p><i>Les ST se renseignent auprès de la Mairie de Malemort sur les blocs bétons positionnés sur le trottoir de cette Municipalité car leur positionnement dans la configuration actuelle rend le passage (en biais) difficile aux vélos et quasiment impossible aux vélo-cargos.</i></p>		
<p>Blocs bétons sur le Quai Tourny Ils ont été disposés de telle sorte que le Double Sens Cyclable est très inconfortable de même que le dépassement des cyclistes circulant dans le sens des véhicules motorisés.</p> <p><i>Les Services Techniques font le nécessaire pour régler cette situation qui ne peut être que très éphémère pour certaines manifestations et surement pas perdurer jusqu'à la Foire du Livre.</i></p>		
<p>Zones 30 Une expérimentation a été menée par le CEREMA et a abouti à une possibilité pour les Maire de déclarer leur agglomération avec pour vitesse normale 30 Km/h et des axes avec une vitesse dérogatoire de 50 Km/h. Les Services Techniques vont intégrer cette évolution dans la mise en place des dernières zone 30 comme prévues dans le plan d'action de 2019.</p> <p><i>La fiche PAMA n°16 du CEREMA décrit ses disposition et l'Arrêté du 9 avril 2021 vient modifier l'IISR - Chapitre 7 en ce sens. (voir extrait en Annexe 3)</i></p> <p><i>Ces dispositions ne remettent nullement en cause le nombre des rues en zone 30 défini dans le Plan d'Actions, ni le Double Sens Cyclable sur ces voies, seule la signalisation sera allégée et donc les règles plus compréhensibles pour tous les usagers.</i></p> <p><i>Marquage 50 sur la chaussée : on peut rouler jusqu'à 50 Km/h</i> <i>Pas de marquage : 30 Km/h maxi</i></p>		
<p>Relations avec la Mairie de Malemort La Municipalité Malemortoise a souhaité échanger avec Brive Ville Cyclable au sujet de son projet d'aménagement du Centre-ville avec un accent particulier pour sa partie relative à la circulation à vélo. On note, pour les cyclistes : Des mises en « Zone 30 » et « Zones de Rencontre ». une piste bidirectionnelle pour aller du centre ville au pont de Beau Rivage. Une piste bidirectionnelle sur le pont de Beau Rivage.</p> <p><i>Retrouvez le descriptif de ce projet, intéressant aussi pour les cyclistes, dans une vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=wnFPLLADEsk</i></p>		
<p>Pour l'avenue du Progrès qui a suscité en son temps quelques réserves, la piste cyclable devient unidirectionnelle dans le sens rond-point de la Riante Borie vers le stade Raymond Faucher. Un retour sur voie apaisée se fait par la rue du Bac et la rue du Bon Abri.</p> <p><i>En fait la véritable continuité de la Voie Verte se fera, à terme, dans les conditions décrites dans la vidéos dont le lien a été proposé ci-dessus.</i></p>		
<p>Animations Diverses</p> <p>Forum des Associations Beaucoup d'arrêts à notre stand et toujours les questions de mixité de circulation que l'on peut résumer par : "C'est toujours de la faute de l'utilisateur qui n'utilise pas notre moyen de déplacement".</p> <p><i>C'est le pourquoi du point sur la pratique cycliste et de la Circulation Urbaine en début ce compte-rendu.</i></p>		

<p>Des associations nous ont demandé de faire des sorties On Y Va À Vélo spéciales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brive Agglo Cyclisme pour des enfants - adolescents de leur Association afin de compléter leur pratique avec la connaissance des règles de Circulation Urbaine. - Une Association de philatélistes pour organiser un circuit à la découverte de sites Touristiques Brivistes, dans le cadre de leur manifestation annuelle dont le thème, en 2023 est le tourisme (en particulier à vélo) <p><i>C'est avec plaisir que BVC répondra favorablement à ces sollicitations.</i></p>		
<p>Sortie On Y Va À Vélo du 18 septembre. Elle est organisée dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable.</p> <p><i>Une communication spécifique a été faite via les réseaux sociaux et l'Office du Tourisme de Brive.</i></p>		
<p>Questions Diverses : Souscription pour une sculpture relative aux Voies Vertes</p> <p>Un projet avec souscription est en cours pour acquérir une sculpture à positionner sur la Voie Verte.</p> <p>Fernando Costa qui réalise, entre autre, des sculptures avec des panneaux de signalisation de récupération est l'artiste à qui sera confiée l'exécution de cette œuvre.</p> <p><i>Brive Ville Cyclable suivra et relaiera cette démarche par ses moyens de communication.</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de fermeture de la deuxième porte. - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h00. 	Didier	S37

CIRCULATION MIXTE



Le Double Sens Cyclable est une POSSIBILITÉ supplémentaire pas une OBLIGATION

Axe de Transit

BRIVE LA GAILLARDE

Axes
Structurants - Pénétrants
Vitesse : < 50 Km/h

Motorisé : Chaussée
Piétons : Sur le Trottoir
Cyclistes : Chaussée sauf panneau

Zone 30

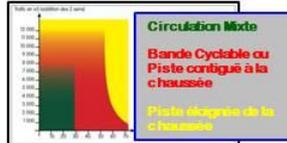
ZONE 30 **FIN DE ZONE 30**

Quartiers
Résidentiel - Pavillonnaire
Vitesse : < 30 Km/h

Motorisé : Chaussée rouler à DROITE
Piétons : Sur le Trottoir
Cyclistes : Chaussée rouler à DROITE
Double Sens Cyclable

RÉSEAU CYCLABLE

partager la rue
BRIVE VILLE CYCLABLE
www.brivevillecyclable.org



CIRCULATION URBAINE

Zone de Rencontre

Centre-Ville
Desserte - Habitants
Vitesse : < 20 Km/h

Motorisé : Chaussée rouler à DROITE
Piétons : Chaussée Prioritaires - hors stations
Cyclistes : Chaussée rouler à DROITE
Double Sens Cyclable

Voie Verte

Route
Circulation des véhicules non motorisés et des piétons
Vitesse : < 50 Km/h

Motorisé : Interdit
Piétons : Chaussée sur un CÔTÉ
Cyclistes : Chaussée rouler à DROITE

Aire Piétonne

Cœur de Ville
Commerces - Tourisme
Vitesse : Allure du Pas

Motorisé : Chaussée Traffic restreint
Piétons : Chaussée Prioritaires
Cyclistes : Chaussée rouler à DROITE
Double Sens Cyclable

CIRCULATION URBAINE

AUTOMOBILISTES

CIRCULER À DROITE
En toute occasion
R412-9

NE PAS DOUBLER
Rues en Sens Unique
R414-4

NE PAS STATIONNER
Bandes / Pistes / V-V
R417-11

CYCLISTES

CIRCULER À DROITE
Sauf Stationnement latéral
R412-9 & R412-9-5°

RESPECTER LES FEUX
ou « Céder le Passage Cycliste »
R412-30

NE PAS ROULER SUR LES TROTTOIRS
R412-7

PIÉTONS

CIRCULER À DROITE
Sur Voies Vertes
R412-36

NE PAS MARCHER
Sur la Chaussée / Bandes / Pistes
R412-34

TRAVERSER RÉGULIÈREMENT
R412-37

ET SURTOUT ...

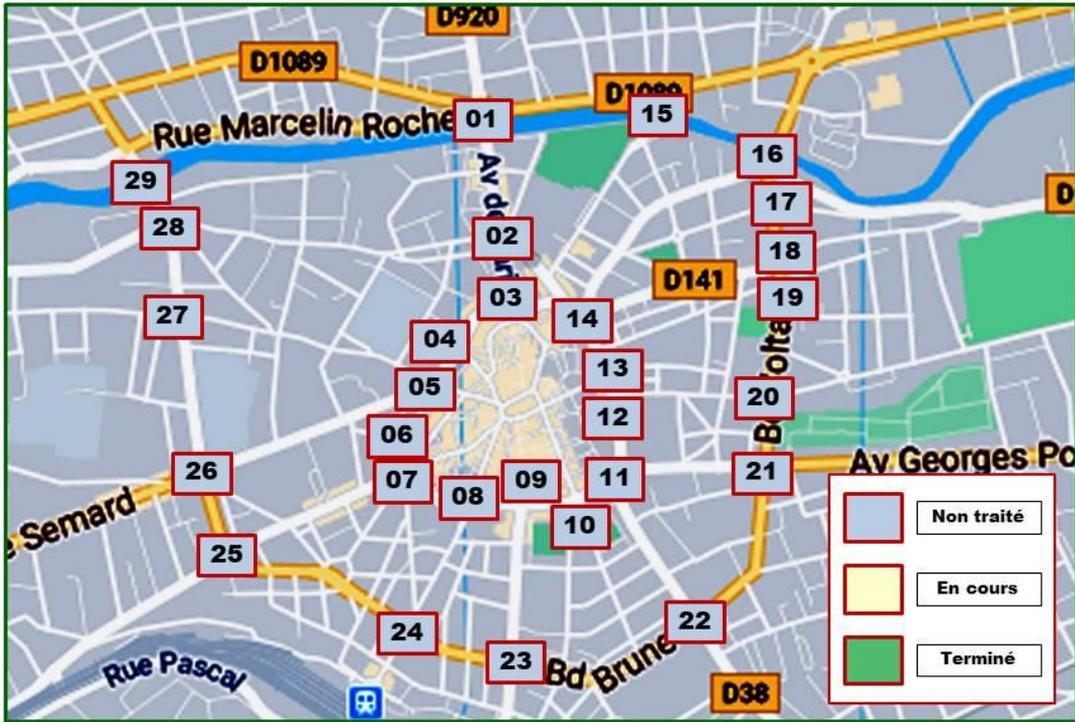
En Vert: Articles du Code de la Route

QUE CHACUN RESPECTE L'AUTRE !

RÉSEAU CYCLABLE BRIVISTE

SAS FEUX - CLPC

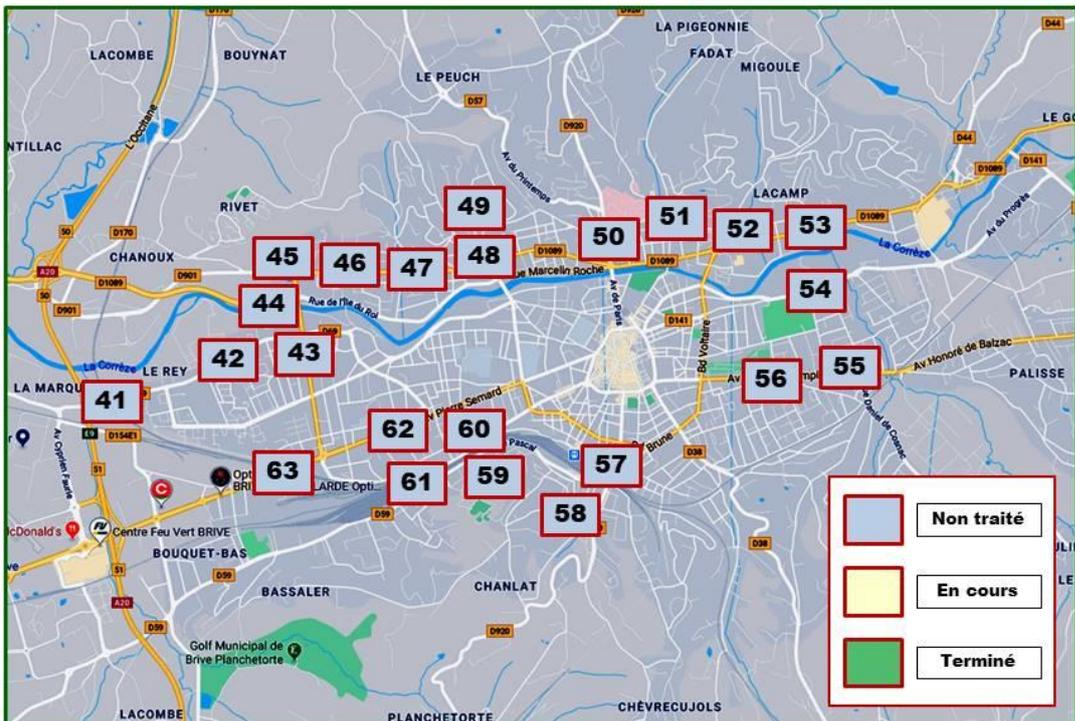
CENTRE-VILLE



RÉSEAU CYCLABLE BRIVISTE

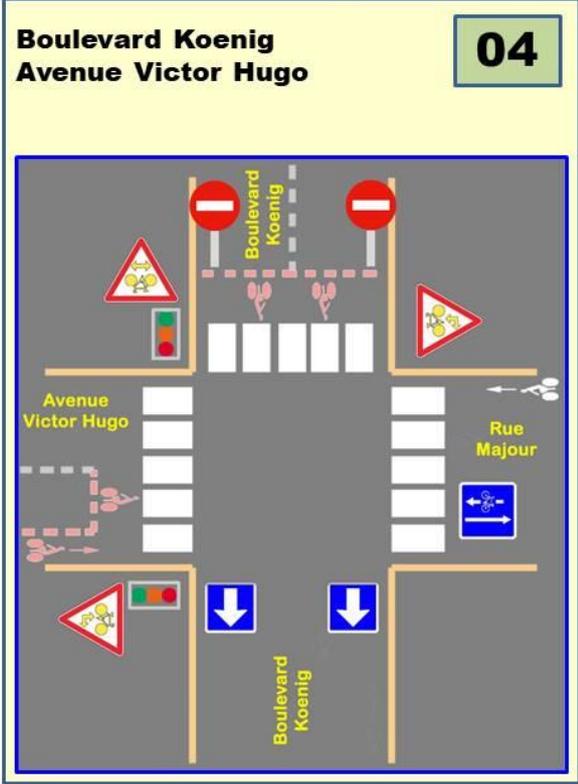
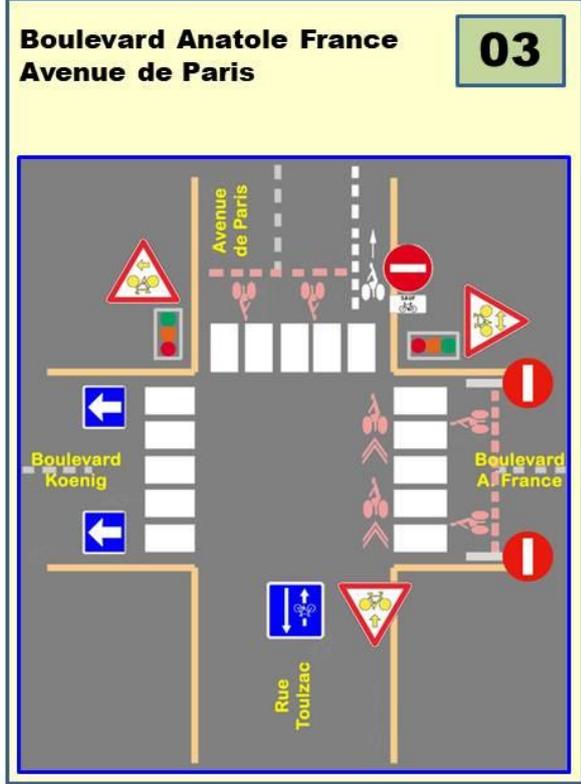
SAS FEUX - CLPC

EXTÉRIEUR CEINTURE



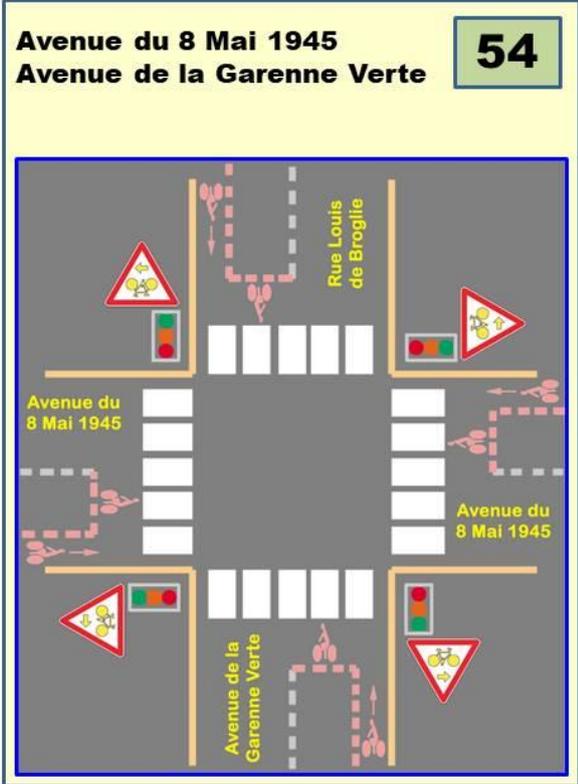
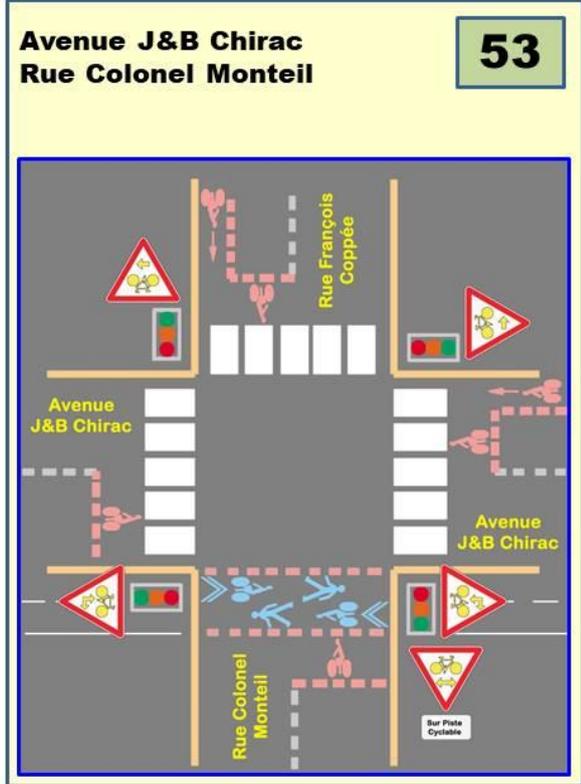
SAS & CLPC

Aménagement Existant
Aménagement à reprendre
Aménagement à créer

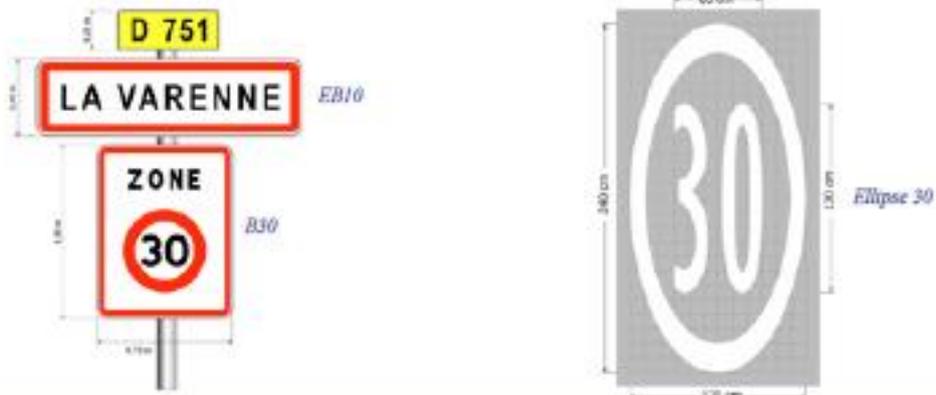


SAS & CLPC

Aménagement Existant
Aménagement à reprendre
Aménagement à créer



Si la ville ou le village a opté pour une limitation générale de vitesse à 30 km/h⁴, signalée par un panneau EB10 avec un panneau B30, il n'y a aucune logique à retrouver du marquage d'entrée « ZONE 30 » à l'intérieur de l'agglomération, seul le marquage de rappel devrait apparaître (ellipse 30).



(4) Article L.2213-1-1. du Code général des collectivités territoriales :
 « Sans préjudice de l'article L.2213-1, le maire peut, par arrêté motivé, fixer pour tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publique une vitesse maximale autorisée inférieure à celle prévue par le Code de la route, eu égard à une nécessité de sécurité et de circulation routières, de mobilité ou de protection de l'environnement ».
 (cf. fiche Pama 11)

Cerema - Plan d'actions pour les mobilités actives
 avril 2017

Fiche n° 16 - Les nouveaux marquages possibles dans les zones 30

Modification de l'arrêté relatif à la signalisation des routes et autoroutes et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Arrêté du 23 septembre 2015

Dépose des panneaux B30 et B50



Marquage 30 et 50 en signalisation horizontale

